

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	10 752 943	51,32	124,32	11 128 000	5 710 890	6	5 710 890
Taxe foncière non bâties (TFNB)	308 537	60,07	120,10	320 300	192 404		192 404
Taxe d'habitation (TH)	608 062	24,10	63,09	478 600	115 342		115 342
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	6 018 636		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	6 018 636

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité = 6 018 636		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	49 117			502 361	323 302	641 898	42 664	1 559 342

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produit total de référence (col. 8)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
6 018 636		1 559 342		7 577 978

A ARRAS

Le 07 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
 CLAUDE GIRAULT
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

09/04/2024

Pour la Préfecture,

Pour la Commune,
 LAURE LYS
 Maire

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie :		
a. Personnes de condition modeste	4 869	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	14 353	
c. Locaux industriels	465 133	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	2 440	
Taxe foncière non bâtie		
Taxe d'habitation :		
a. Dotation pour perte de THLV	15 566	
b. Mayotte	>>>	49 117
Cotisation foncière des entreprises :		
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	
b. Base minimum		
c. Locaux industriels		
d. Autres allocations		
3. BASES DE TAXE D'HABITATION		
a. Résidences secondaires et assimilées	287 200	
b. Logements vacants soumis à la THLV	191 400	
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	98 614	
d. Bases dégrévées locaux vacants	48 704	
e. Bases dégrévées majo THS		
5. RÉFORMES FISCALES		
a. TVA prév. (compensation TH)		>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)		0
c. Coefficient correcteur		1,006908
d. Taux FB commune 2020		29,06
e. Taux FB département 2020		22,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS			
	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024
	national	départemental	
foncière bâtie (TFB)	39,42	50,97	de 2024 13 127,43
foncière non bâties (TFNB)	50,82	50,66	de 2023 14 3,11000
d'habitation (TH)	24,45	30,34	12,76000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>
Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)			
			124,32
			120,10
			63,09
			>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...			
a. ... la diminution sans lien a été appliquée	>>>	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	26,84	
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :		Taux maximum de la majoration spéciale	
a. National		>>>	
b. Communal		>>>	
Taux maximum :		>>>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		>>>	
b. Taux maximum de la majoration spéciale		>>>	
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			